



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Soutien aux associations culturelles pour l'année 2026

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et Centre culturel Una Volta) s'élevant à 174 500€ répartis entre des associations structurantes ;

Considérant l'aide aux associations structurantes qui proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année ;

Considérant que la collectivité porte une attention particulière aux initiatives qui valorisent les singularités culturelles de Bastia, la langue et la culture corse, qui constituent un axe structurant de sa politique culturelle, les échanges méditerranéens, ainsi qu'aux projets favorisant la rencontre entre les publics, la transmission des savoirs et l'ouverture à la diversité des expressions artistiques ;

Considérant que la Ville soutient les structures qui développent des actions d'éducation artistique et culturelle, qui accompagnent les pratiques amateurs, qui favorisent l'émergence de nouveaux talents, l'engagement de la jeunesse dans la vie culturelle ou qui contribuent à la structuration du secteur culturel local et des industries culturelles et créatives ;

Considérant que cette ambition se traduit par un accompagnement multiforme: aides financières, soutien logistique, prêt de matériel, mise à disposition d'espaces ou accompagnement des projets ;

Considérant qu'au-delà du financement, la Ville entend agir comme un partenaire engagé auprès des acteurs associatifs ;

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2026 pour un montant total de 174.500 €.

Article 2 :

- **Précise** que la somme de 174.500 € est inscrite au budget primitif 2026 compte 6574 sous fonction 33.

Article 3 :

- **Approuve** les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée, les Musicales de Bastia et l'association Arte Mare.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2026 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée, les Musicales de Bastia et l'association Arte Mare.

Article 5 :

- **Approuve** l'avenant financier de l'association U Teatrinu.

Article 6 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier de l'association U Teatrinu.

Article 7 :

- **Approuve** l'avenant financier de l'association le Rezo.

Article 8 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier de l'association le Rezo

Article 9 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026

Gilles SIMEONI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.